



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 24 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Election du onzième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 9h00, s'est réuni le Conseil communautaire dans la salle du Conseil municipal, mairie de Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 17 juillet 2020, sous la présidence de M. Louis Pozzo di Borgo.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TMSIT, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène PADOVANI
Emma MUSSIER	à	Jeanne CALLIER

ABSENTS :

Julien MORGANTI, Jean-Sébastien de CASALTA, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance.
Monsieur Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 24 juillet 2020

OBJET : Election du onzième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu l'élection de Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 qui détermine que le Bureau est constitué du Président et de 5 vice-Présidents ;

Vu l'élection de 5 vice-présidents ;

Considérant que le Conseil de ce jour a porté à 12 le nombre de vice-Présidents et a décidé que le Bureau serait constitué du Président et de 12 vice-Présidents ;

Considérant qu'il convient dès lors d'élire 7 nouveaux vice-Présidents au scrutin secret uninominal à trois tours ;

Considérant la candidature de M. Gérard Romiti à la fonction de 11ème vice-Président ;

Vu le rapport de présentation au Conseil ;

Après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions du CGCT ;

ELIT

Monsieur Gérard ROMITI, onzième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, avec 26 voix au 1er tour de scrutin (Votants : 35 ; Blancs : 9 ; Non-participation : 1) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO di BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification